

# LA GAZETTE

ETE 2021

N° 72



Chers Saint-Pantaléonaises et Saint-Pantaléonais,

Crise sanitaire, gel des cultures, situations professionnelles, scolaires, personnelles et/ou sociales parfois fragiles, la période estivale n'efface rien.

Mais peu à peu les verrous de cette vie contrainte, notamment, sautent, et pour chacun de nous le plaisir et l'émotion de se retrouver et de prendre le Temps !

Je vous souhaite un très bel été à toutes et à tous !

Vos équipes municipale, administrative et technique sont toujours à votre écoute.

Votre Maire, Céline LASCOMBES



# Conseils municipaux

## Du 6 avril

Approbation à l'unanimité du compte rendu du CM du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Madame LASCOMBES présente de manière synthétique le **projet de budget général (M14)** prenant en compte la réforme fiscale liée à la suppression de la Taxe d'Habitation et les mécanismes de compensation. L'état de notification des taux fait apparaître l'addition du taux de la part départementale de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 2020 à celui de la TFPB communale 2020. Egalement le produit du taux de Foncier Non Bâti (TFNPB) communal. Il en résulte un produit fiscal attendu. Selon la variation de ce produit, trop perçu ou moins perçu, la commune se verra appliquer un coefficient correcteur. Ce qui est le cas avec donc une contribution par la commune. Le Maire explique aux élus que la présentation de la recette fiscale en prévision du budget prévisionnel est réalisée sans toucher aux taux TFPB et TFNPB, et que les bases elles ont été revues à la baisse par les services de l'Etat. Il en résulte un montant total prévisionnel de 176 871 euros ce qui est inférieur au montant de 2020 avec le coefficient correcteur. Le Maire explique aux élus qu'elle se

rapprochera des services fiscaux pour des questions bien précises. Au vu des informations fournies par le Maire, l'avis favorable des membres de la commission Finances et de la Trésorerie dans l'élaboration du budget prévisionnel à l'équilibre, les élus votent à l'unanimité le maintien des taux tels qu'indiqués dans l'état de notification des taux.

En raison de la crise sanitaire et l'annulation des activités et manifestations, certaines associations locales n'ont pas souhaité percevoir la **subvention 2020**. Pour 2021, le montant habituel des subventions a été affecté cette année aux associations locales et certaines associations extérieures pour un montant de 5 402€. Celle du Syndicat des Vignerons a été majorée dans le cadre de Prévigrèle (compensant le retrait de la part départementale). Il est également possible qu'une demande de subvention exceptionnelle soit faite par certaines associations de la commune pour l'équilibre de leur propre budget suite à des annulations de manifestations cette année encore. Le Maire propose le vote des subventions telles qu'elles sont présentées et chaque demande exceptionnelle faite sera réévaluée en Conseil Municipal. Les élus approuvent le montant des sub-

ventions 2021.

Le Maire fait part que les **dotations inscrites au budget** ne sont qu'une estimation car elles n'ont été données que le jour J du Conseil, estimation basée sur celles de l'année dernière avec une légère baisse (effective comme chaque année). Elle en fait donc état oralement : les 3 dotations perçues pour 2021 sont globalement à la baisse, - 29%. Le Maire et les élus déplorent cette baisse inexorable. Egalement le Maire présente les projets de travaux pour 2021 : Sécurisation de l'école (18 500€ TTC) ; Cour de l'école (16 500€ TTC) bien que ce sera le projet le moins coûteux qui sera retenu à 10 920€ TTC) ; Aménagement des abords des 2 Plateformes d'Apport Volontaire (13 856€ estimation) et Voirie (30 000€, sans chiffrage et travaux précis actuellement). Les Restes à Réaliser (RAR) : Clocher Mairie (10 000€) et logiciels Etat civil et Cantine (3 000€). Tous les travaux (hors logiciels) ont bénéficié d'une participation financière du Département et de la Région Rhône-Alpes (sauf la cour de l'école dont les arbitrages auront lieu en mai). Un point est fait sur les 2 emprunts en cours dont l'un prendra fin cette année. Madame le Maire soumet le budget prévisionnel aux élus :

### Dépenses de fonctionnement

Charges à carac. gén. (011)	115 695
Charges de personnel	178 620
Atténuation de produits	25 756
Charges gestion courante	32 579.12
Intérêts en cours	163
Amortissement	5 021
Dépenses imprévues	8 000
Virement section inv.	25 000
(à ventiler chapitre 011)	71 300
<b>Total</b>	<b>462 134.12</b>

### Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges	14 200
Produits des services	19 100
Impôts et Attrib. Comp.	256 000
Dotations, TVA, particip.	51 300
Produits de gestion courante	27 700
Produit financier	100
Résultat reporté	93 734.12
<b>Total</b>	<b>462 134.12</b>

### Dépenses d'investissement

Immobilisation corporelles	1 000
Opérations travaux	78 856
Emprunt	7 219
Besoin de financement	24 448.76
(dont RAR	13 000)
<b>Total</b>	<b>111 523.76</b>

### Recettes d'investissement

Subvention voirie	12 422
Subvention Travaux	21 295
FCTA, TLE	23 337
Besoin de financement.	24 448.76
Amortissements	5 021
Virement du fonction.	25 000
<b>Total</b>	<b>111 523.76</b>

Le budget général prévisionnel 2021 est voté à l'unanimité.

### PRESENTATION DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT PREVISIONNEL 2021

Le maire soumet les prévisions budgétaires :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Charges à caract. gén. (011)	36 320
Autres charges gestion courante	1 000
Amortissements	27 537.55
Dotations aux provisions	600
Dépenses imprévues	8 000
Virement à la sect. Invest	41 000
à ventiler au 011	82 013.69
<b>Total</b>	<b>196 471.24</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Immobilisation	4 000
Opérations travaux	111 000
Résultat reporté	48 187.01
à ventiler Op.tvx	919.64
<b>Total</b>	<b>118 056.56</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Vente produits	55 600
Produits gestion courante	1 600
FCTVA	382
Transfert entre sections	2 136.92
Résultat reporté	136 752.32
<b>Total</b>	<b>196 471.24</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

FCTVA	1 332
Amortiss.	27 537.55
Amortissement	2 136.9
Virement section fonct	41 000
<b>Total</b>	<b>118 056.56</b>

Les opérations de travaux en investissement concernent un provisionnement pour des travaux Eau (30 000€) et Assainissement (25 000€), Captages Prioritaires (1 000€), Schéma Directeur Eau (30 000€) et Mise à jour Schéma Directeur Assainissement (25 000€) Le budget annexe E/A prévisionnel 2021 est voté à l'unanimité.

Madame LASCOMBES a eu l'occasion lors du Conseil Municipal précédent de dire aux élus **le sérieux et la disponibilité du personnel communal durant cette crise sanitaire**. Elle tient à nouveau à les remercier alors qu'une nouvelle période de confinement est imposée, le personnel est toujours sur le pont au service de nous tous.

Le Maire fait part des délais impartis pour procéder à ce vote. Elle fait part également à nouveau aux élus le vote défavorable à **l'adhésion de la commune au Parc naturel régional des baronnies provençales** au moment de sa création, par délibération du 24 février 2012, ainsi que le vote défavorable à l'adhésion de la commune en tant que « commune associée » par délibération le 7 septembre 2015. Elle a fait part au nouveau président, Monsieur Didier Claude BLANC et à la directrice du Parc, en présence des adjoints, le 3 mars dernier en mairie, des incohérences dans le démarrage du Parc et le pourquoi de la position de la commune à l'époque. Après un tour de table des élus, informés de ce que représente le Parc et de son évolution pour répondre aux besoins du territoire par des actions concrètes et cohérentes, une révision en cours des statuts et du règlement intérieur plus souples et plus ouverts, après que le Maire ait fait part de témoignages recueillis de locaux, comme ceux de communes voisines, adhérentes ou non adhérentes, de répondre au mieux aux élus qui se demandent les retombées pour la commune avec ce label, au vu du coût soit 0.5€/hab/an, l'ensemble des élus donnent un avis favorable à l'adhésion au PNRBP.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Travaux Clocher Mairie** : les travaux réalisés, à la suite de la rupture de certaines gouttières à l'intérieur du clocher, sont terminés et donnent satisfaction. Ces travaux ont eu le soutien du Département et de la Région.

**Compteur Station de pompage** : sur demande de l'Agence de l'Eau, le contrôle de ce compteur par un bureau indépendant a déterminé conforme le compteur et ce pour une durée de 7 ans.

**Travaux Cour de l'école** : comme il en a été question lors du vote du budget, et suite au report du Conseil d'Ecole à une date ultérieure en raison des nouvelles mesures sanitaires, il a été acté avec la Directrice d'école le choix (enrobé ou béton désactivé) de l'aménagement d'une partie de la cour afin que les élus votent le montant du projet : le choix se porte sur l'enrobé pour un montant de 10 920€ TTC. Le traçage au sol et l'achat de jeux sera en concertation avec la Coopérative scolaire et le Sou de l'Ecole. Les élus valident le devis.

**CCEPPG/GEMAPI** : Madame LASCOMBES, suite aux différentes réunions de commissions à la Communauté de Communes (Finances, Mutualisation) et les Conférences des Maires, tient à donner ces informations : concernant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis 2018, depuis que cette charge a été transférée par l'Etat aux CC (délégué au SMBVL pour le territoire), le coût est prélevé directement sur le budget général de la CC. Il aurait pu en être autrement, notamment par le biais d'un budget annexe dont le coût aurait été financé par l'application d'une taxe additionnelle sur les taxes fiscales. Ce choix à l'époque n'a pas été fait, d'où l'impact sur les finances de la communauté pour l'année 2021 et à venir. Le prochain Conseil Communautaire devra prendre une décision.

**CCEPPG/OM/TGAP** : également suite aux différentes réunions à la Communauté (Finances, Développement durable, Conférences des

Maires) le Maire tient à informer : le coût des Ordures Ménagères est financé par le budget général qui perçoit les recettes de la Taxe OM (TEOM). Or en plus d'être tributaire d'un marché de collecte et de traitement onéreux car peu de candidats à l'appel d'offre, la tonne d'ordures ménagères (hors tris sélectifs), en plus de son coût donc, est taxée depuis 2019 par l'Etat d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe impacte actuellement le budget général sans qu'elle soit compensée par une réévaluation à la hausse de la TEOM. Cette TGAP passera de 24€ HT/T en 2019 à 37€ HT/T en 2021 et à 65€ HT/T à l'horizon 2025 ! L'ensemble des élus de la commune, comme tous les élus de la Communauté, sont scandalisés de cette taxe supplémentaire notamment pour les foyers les plus modestes financièrement, et l'effet pervers que cela peut provoquer sur l'effort collectif du tri sélectif et des projets en cours sur le compostage des OM organiques (déchets alimentaires) selon les élus du Conseil Municipal. Dans ces deux situations les marges de manœuvre pour la Communauté sont quasi inexistantes, en plus de compromettre tout ce qui est engagé (même si l'on ne revient pas sur ce qui a été fait par le passé). Le Maire avait déjà fait part aux élus avant et après les élections de 2020 de ces perspectives, alarmistes mais non pris en compte). Maintenant, le budget 2021 de la Communauté est compliqué (tout comme celui de 2022) et les élus, Maires ou délégués, vont devoir faire des choix.

**Du 17 mai**

Approbation du compte rendu du CM du 6 avril 2021 : 9 pour et 2 abstentions.

Avant de commencer ce Conseil, le Maire a souhaité apporter son soutien pour les agriculteurs très durement touchés par les deux épisodes de gel des 8 et 16 avril dernier et de veiller auprès des parlementaires à l'application des

annonces faites quant aux indemnités, report de charges, dégrèvement de taxes foncières sur le non bâti... même si les élus agriculteurs présents affichent leur scepticisme sur le fond comme sur la forme.

Madame le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2018 portant sur les **droits de branchement/raccordement d'eau et assainissement** pour un montant forfaitaire de 600 € pour l'eau (pose regard et compteur non existant jusqu'à 2 mètres) et 600 euros pour l'assainissement. Il est soumis aux élus la réévaluation de ces montants forfaitaires à 800€ pour l'eau et 800€ pour l'assainissement. Il est précisé qu'au-delà de 2 mètres, le montant du raccordement appliqué demeurera le coût réel des travaux de raccordement de l'installation, y compris regard et compteur. Egalement demeure le forfait de 80€ facturé pour le remplacement d'un compteur pour défaut de protection (gel) en plus du coût du compteur. Les élus sont favorables à cette réévaluation.

Madame LASCOMBES se propose ainsi que Monsieur VALOIS pour la **délégation au parc naturel régional** des baronnies provençales. Le Conseil accepte ces deux propositions.

Le Maire fait part de la demande d'un riverain pour la création d'un **passage bateau** devant son entrée à la suite de l'ouverture de son portail. L'autorisation municipale sera conditionnée à la prise en charge financière intégrale des travaux par le riverain. Après accord de celui-ci, les élus autorisent la réalisation des travaux.

Madame SAUVAN-MAGNET, élue à la commission école, fait part des points à l'ordre du jour. **Les projets de l'année** son évoqués : réalisation par les petits et les grands de films d'animations en partenariat avec l'association EMALA (Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation) ; le jardin potager et aromatique dans la cour de l'école, initiative réalisée grâce à Lucile, Jean-Marc, Guy (élu) et Guillaume (parent d'élève) ; des sorties notamment au centre équestre de Valréas, à la ferme à Roquemaure ainsi qu'une sortie avec l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux. Un point Cantine est fait dans le cadre de la mise en place du logiciel de gestion des tickets et de la réservation et paiement en ligne par les parents. La municipalité remercie ces derniers ainsi que le personnel administratif, notamment Nadine GIGONDAN et les ATSEM. Un point est également fait concernant le réaménagement de la cour de l'école. Après avoir acté la réalisation d'une partie en enrobé par la municipalité, des jeux et matériels pédagogiques seront pris en charge par le Sou de l'Ecole. Un point est fait sur l'exercice de mise en sécurité dans le cadre du Plan Particulier de

Mise en Sûreté (PPMS). Le Maire a particulièrement souhaité remercier Jenny TACHOIRE qui a répondu, à nouveau, présente à la rentrée des vacances de Pâques, de la veille pour le lendemain en remplacement de l'une des deux ATSEM, absente pour des raisons de santé. Sa disponibilité a été très grandement appréciée.

Après avoir été alertée par la présence de **chats errants** dans certains quartiers de la commune il y a 2 ans environ, après avoir fait de la sensibilisation, et en partenariat avec l'Association CHALALA de Valréas, examiné les moyens qui pouvaient être mis en place et la manière, le Maire explique aux élus ce qu'implique et comment se déroule ce type de campagne, elle leur soumet l'acquisition de « kits de stérilisation » ou plutôt de « Bon pour accord », entre 80 et 100 euros le kit (selon si c'est pour un mâle ou une femelle), dont 50% du coût est pris en charge par la Fondation 30 Millions d'amis. Des élus expriment leur doute sur cette campagne et le restant à charge par la collectivité. Le Maire fait part qu'une nuisance telle que l'errance d'animaux et/ou leur prolifération devient un problème communal. C'est l'association CHALALA qui procèdera à cette campagne le cas échéant, avec toutes les règles qui s'imposent. Cette association intervient déjà sur Valréas, Visan et Grillon. Après avoir débattu, les élus acceptent à 8 pour et 3 abstentions.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Château d'eau/problème de distribution d'eau** : Après plusieurs jours d'anomalies dans la distribution, après de nombreuses investigations, une entreprise de surcroît plus en mesure d'intervenir, appel a été fait auprès de l'entreprise SORODI. Malgré le clapet anti-retour retiré, persistance du problème. Le Maire, Christophe VALOIS et Guy EYDOUX exposent aux élus la nécessité de retirer la colonne « réserve incendie » qui ne fonctionne plus depuis de très nombreuses années (retrait avec l'aval du Centre de secours de Valréas), la vanne et le compteur (dysfonctionnel également) et de ne remettre que le clapet AR et une nouvelle vanne. Les travaux auront lieu le lendemain. Ces problèmes en cascade sont peut-être la conséquence de la modification du circuit d'alimentation du château d'eau et de la distribution aux usagers.

**Clocher mairie** : des infiltrations sont apparues non plus au niveau des gouttières réparées, mais un défaut d'étanchéité de celle côté nord. Intervention de l'entreprise à la fin du mois.

**Gendarmerie/Dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS)** : la commune, avec une autre commune du secteur, a été sollicitée pour la mise en place de ce dispositif, en phase de test. Un entretien avec la brigade locale aura lieu de façon à répertorier les besoins.

**Grande Salle des fêtes/projet de travaux de rénovation** : plusieurs fois évoqué, ce projet va être étudié par la commission pour pouvoir déposer un dossier de demandes de subventions, pour des travaux à budgétiser en 2022.

**Elections Départementales et Régionales (20 juin pour le 1<sup>er</sup> tour et 27 juin pour le second tour)/Organisation** : 2 scrutins le même jour demandent une organisation particulière avec la crise sanitaire. Françoise ROUSSIN évoque la possibilité de faire appel à des assesseurs non élus de la commune qui viendraient en binôme avec un élu sur une plage horaire de 2 heures. Le Maire procèdera à l'affichage de cet appel.

**Tennis club de Valréas** : Le Maire fait part aux élus de l'entretien qu'elle a eu avec la présidente, Isabelle CHARRANSOL, à la demande de cette dernière, la possibilité pour le club de dispenser à titre gracieux d'une initiation au tennis intra et/ou extra scolaire et également des cours sur St-Pantaléon s'il y avait un regain d'intérêt, et l'adhésion au club le cas échéant, ainsi que toute la partie gestion des réservations... Un mot sera mis dans la prochaine Gazette. Un regain d'intérêt pourrait signifier une remise en état du terrain.

**Pièce de monnaie romaine** : Une pièce de monnaie romaine, un dupondius en bronze de Faustine l'Ancienne (vers 100-141 av. J.C.), a été trouvée sur la commune par un promeneur valréassien qui en a fait don en mairie. Le Maire a demandé, sur le conseil de Fernand BOZZATO, une identification de la monnaie auprès de Monsieur CHEVILLON, vice-président du Musée Archéologique du Pègue. L'article réalisé par ce dernier et présenté aux élus fera l'objet d'une édition dans la prochaine Gazette et une conférence est programmée pour l'automne.

**Comité des Fêtes/Manifestations** : Nadine SAUVAN-MAGNET fait part de la mise en place de cours de gym le vendredi, dont une demande d'autorisation a été faite auprès de la municipalité, accordée dans le cadre du protocole sanitaire. Egalement, il est évoqué que si la fête votive ne se fait pas, il y aurait la possibilité de faire une « fête des voisins » au centre du village, sur une soirée. A voir l'évolution du contexte sanitaire.

## **Du 14 juin**

Approbation du compte rendu du CM du 17 mai 2021 par l'ensemble des élus.

Le Maire fait part de la réunion qu'elle a eue avec la conseillère technique départementale (CTD) de Pierrelatte, en présence de Jean-Marie ROUSSIN et Monique FAGE. L'objet de la discussion portait sur **la vitesse sur la route des Marais** mais également d'une manière générale sur

les 3 axes d'entrée dans le village avec une cohérence de la signalisation, en identifiant notamment une zone 30 plus courte et plus visible, voire une zone 20 sur la rue du Fournil, plutôt qu'une zone 30 sur tout le village et invisible. Pour la partie route des Marais serait envisagé un aménagement au sol. Pour toute la partie technique, évaluation, projet et mise en œuvre, le Maire souhaite un appui du CTD pour conseiller la commission. Les élus sont favorables à cette élaboration.

Une réunion s'est tenue à Carpentras sur le projet de **l'étude de la ressource stratégique de l'aquifère miocène du Comtat**, diligentée par l'Agence de l'Eau et portée par ce syndicat. La commune a été sollicitée pour y participer ayant ses forages sur cet aquifère, au même titre que Chamaret, Grillon, le Syndicat des eaux Rivavi (Valréas, Visan, Richerenches), le Syndicat Rhône-Aygues-Ouvèze, Sarrians, et le SRV. Egalement était présent Monsieur Georges TRUC, chercheur universitaire en géologie.



L'étude répond à un cahier des charges sur une composante technique (liste des ouvrages, évaluation des besoins actuels et futurs, les programmes d'actions sur la vulnérabilité de la ressource et les objectifs de restauration et de préservation), une composante concertation et communication et une composante urbanisme. Le coût de l'étude s'élèverait à 120 000€HT (70% porté par l'Agence de l'Eau) et pour la commune à hauteur de 0.05% (calculé sur la part abonné) soit 43€HT. Le Maire fait part aux élus que la commune a procédé à une étude dans le cadre des captages prioritaires, donc dispose d'informations pouvant contribuer à l'étude à venir. Tous s'accordent sur le fait que la ressource et sa préservation est un enjeu majeur. L'ensemble des élus votent favorablement pour la participation de la commune à cette étude.

Le Maire fait état de la liste des **admissions en non-valeur** sur le budget eau et assainissement pour un montant de 1 139.70€, sur des arriérés datant de 2016 pour certains et dont les motifs de la présentation sont des poursuites sans effet, un décédé ou une demande de renseignement négative, et impossibilité de parvenir au recouvrement. Les élus, malgré leur questionnement et le constat, actent cette pré-

sentation.

C'est une première, la commune organise, en collaboration avec le Centre Dramatique, la **présentation d'un spectacle le dimanche 4 juillet** (sur réservation et entrée payante). Le spectacle est proposé à titre gracieux pour la commune organisatrice, à charge à cette dernière de mettre à disposition un lieu, en l'occurrence derrière le bâtiment des pompiers, du matériel (bancs, chaises, tables, un branchement électrique) et des plateaux repas pour le groupe artistique (10 personnes) ainsi que pour 3 élus présents pour l'installation. Les élus sont favorables à cette nouvelle expérience et l'Auberge sera sollicitée pour la réalisation de ces repas.

#### QUESTIONS DIVERSES

**Compétence Eau/Assainissement** : retransmission aux élus de l'étude diligentée par la Communauté de Communes en 2018 en vue d'un possible transfert de la compétence à la suite du renouvellement des Conseils municipaux et des membres de la CC en 2020. Ce transfert n'a pas eu lieu et devrait se faire en 2026. L'objet de l'étude est un état des lieux très exhaustif en la matière sur tout le territoire, des

propositions d'objectifs de niveau de service et une synthèse faisant ressortir un certain nombre d'enjeux pour la convergence et l'amélioration du service dans la perspective d'un transfert. Chaque commune travaillera sur ses propres problématiques tout en mutualisant les connaissances de ses points forts.

**Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin** : l'organisation des permanences pour ce double scrutin par date est établie informant qu'aucun assesseur non élu ne s'est présenté.

**Agent technique** : le Maire informe la titularisation de Monsieur Marius SAUVAN-MAGNET au 1<sup>er</sup> juillet.

Le Maire donne lecture d'un courrier d'une nouvelle habitante de la commune faisant part d'observations concernant l'éclairage public et la gestion des déchets. Après lecture le Maire informe les élus que cette personne sera conviée en mairie afin de lui apporter des éclairages sur ces deux points précisément.

## En direct de la Mairie / Etat Civil

### Mariage :

M. JEAN Christopher et Mme SIMON Eva, le 15 mai 2021

### Décès :

Mme ESPENON Adeline à son domicile, le 14 juin 2021

### La déchèterie de Valréas

*modifie les horaires d'ouverture pour la période du*

**1 juillet au 31 août 2021**

**De 7 h 30 à 13 h 15 Non stop**

**Fermeture les après-midi**

*Conditions générales d'accès en déchèterie restent inchangées.*

**Le secrétariat de Mairie restera ouvert tout l'été**

### Agence Postale / le Dépôt de Pains



Une tombola de Pâques a été organisée par notre boulanger de Venterol, Mme BLANC est notre gagnante et a reçu une jolie création en chocolat.

Le point café est de nouveau disponible  
Une vue du village panoramique de 75 cm environ de long est en vente à l'Agence.

Nous informons nos clients que nous n'avons pas la possibilité de faire des opérations financières à la limite de la fermeture puisque notre temps est compté en sachant qu'il faut minimum 1/4 d'heure par opération et que nous devons ramener le pain restant au boulanger pour midi sans compter qu'il faut faire les caisses avant. Veuillez nous excuser sur notre impartialité mais nous sommes disponibles à partir de 7 h 30.

**L'Agence et le Dépôt resteront ouverts toute la saison estivale.**

**Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 . Tél : 04.75.28.62.48**



# Informations

**La Boite à malices**

## ***Vacances d'été 2021 du 8 juillet au 20 août***

Inscriptions à partir du lundi 14 juin

L'accueil de loisirs

sera à Colonzelle pour les 3 / 5 ans et à Chamaret pour les 6 / 12 ans

Ouvert de 7 h.30 à 18h30 (accueil jusqu'à 9 h et départ à partir de 17 h)

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou à la semaine, en ligne ou auprès des services de la CCEPPG à Valréas ou au Relais d'Assistances Maternels à Taulignan. Pour tout nouveau dossier il faudra se munir :

- la fiche de renseignements, du carnet de santé de l'enfant, d'une attestation d'assurance responsabilité civile, du quotidien familial et des bons CAF ou MASA

Une fois dans notre vase de données, vous recevrez votre identifiant et un mot de passe et pourrez procéder aux inscriptions et paiement en ligne sur : [cceppg.portailenfance.fr](http://cceppg.portailenfance.fr)

Attention : délais de réservation 48 h au plus tard avant la date souhaitée

Une navette de bus est prévue à partir de certaines communes.

Renseignements : CCEPPG 17 a rue de tourville 84600 Valréas. Tél : 04.90.35.01.52

mail : [anne-marie.mesureux@cceppg.fr](mailto:anne-marie.mesureux@cceppg.fr)

### Opération Tranquillité Vacances

Avant de partir en vacances : n'hésitez pas à signaler à la brigade de gendarmerie de Nyons, votre départ dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances.

Des informations et l'imprimé « OTV » sont à votre disposition en mairie ou directement sur [WWW.referentsurete.fr](http://WWW.referentsurete.fr)

### Information et recommandations à l'attention des particuliers

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit

Un fascicule est intégré dans cette « Gazette »

## Lutte contre le Frelon asiatique

### Comment reconnaître le frelon asiatique ?

Couleur dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen. Thorax entièrement noir, ailes foncées. Extrémité des pattes jaunes. Tête vue de face orange, noire sur le dessus.

### Comment reconnaître un nid ?

Au printemps, la femelle construit un nid primaire de petite taille, situé souvent à faible hauteur. Puis, la colonie déménage par manque de place et s'installe dans un nid situé généralement en haut d'un grand arbre (15 à 25 m et plus). Ce nid secondaire peut atteindre 80 cm de diamètre et son ouverture est située sur le côté.

### Où signaler les nids ?

Sur la plateforme : [www.frelonasiatiques.fr](http://www.frelonasiatiques.fr)

L'efficacité de la lutte contre le frelon asiatique repose sur des actions collectives dont nous sommes tous acteurs. En cas de découverte dans votre environnement ou de nids lors de vos sorties natures, SIGNALEZ-LES au plus tôt sur la plateforme .





## AICA « La Garenne »



Le tirage de la tombola organisée par les chasseurs de l'AICA La Garenne a eu lieu le 25 mai dernier. Celui-ci s'est effectué en présence de Madame le Maire de Saint-Pantaléon les vignes, Céline Lascombes et Monsieur le Maire de Rousset les vignes, Jacques Gigondan et leur conseil respectif. Le président de l'AICA, François Garagnon, tient à remercier toutes les personnes qui ont offert de nombreux lots ainsi que tous les chasseurs, qui se sont chargés de la vente des billets, et tous les participants. Les gagnants ont été contactés par téléphone. Pour une première, cette tombola fut une belle réussite. Encore merci à tous !

## L'actualité de ce trimestre

La cour de l'école va faire peau neuve cette année avec des travaux en plusieurs tranches. La première a été réalisée par Lucile EYDOUX et l'aide du personnel technique. Le jardinet est accolé à la cabane créée l'année dernière, des petits espaces délimités pour chaque variétés de plantes, la décoration a été finalisée par les enfants de l'école, à eux de tenir propre et d'arroser régulièrement sous les yeux bien veillant des ATSEM.

Nous pouvons féliciter le jeune EVAN en CM1 qui a voulu mettre sa petite touche personnelle en créant lui-même le garde manger oiseaux.

BRAVO à vous tous !



Des problèmes sur la distribution de l'eau ont été récurrents durant ces derniers mois enfin résolus grâce à la ténacité de Mme le Maire et de son équipe communale en mettant tout en œuvre pour que l'eau potable soit le plus rapidement rétablie. Les incidents ont été signalés par téléphone fixe ou par SMS avec le service « téléalerte ». Ce service est gratuit et géré par le secrétariat de maire et le listing reste uniquement pour ce service.



# Ecole



Photo gauche :  
Préparation d'une vidéo  
Les photos suivantes :  
Sortie scolaire de toutes les classes au centre équestre de Valréas.





Dimanche 4 juillet à 17h  
Aire de jeux

## A l'église cet été

**Le samedi 24 juillet à 18H30** nous vous invitons à la messe en lien avec Saint Pantaléon (fêté le 27 juillet)

Saint Pantaléon était un médecin réputé qui est mort en martyr vers 305 à Nicomédie (près d'Istanbul aujourd'hui).

Pourquoi St Pantaléon à St Pantaléon ? C'était un saint très renommé dans les premiers temps du christianisme et une explication serait que, lors de l'évangélisation du village, les habitants auraient voulu se mettre sous la protection d'un médecin car ils souffraient de maladies causées par la présence de marais (comme l'indique encore le nom de certains quartiers...)



**Le mardi 10 août à 18h** nous accueillerons avec joie la Chorale du Delta toujours grâce à l'intermédiaire de Mme Noelle Herrenschildt.

Le programme de cette année sera très varié et festif entre rires et émotions ...

Un moment de grande convivialité et qualité à partager sans modération !!!

Nous vous attendons nombreux.

L'entrée est libre ...dans la limite des places disponibles.

Nous rappelons que l'église est ouverte tous les jours de l'année à toute personne souhaitant se recueillir ou découvrir le patrimoine local dans le respect des lieux.

**CENTRE DRAMATIQUE DES VILLAGES DU HAUT VAUCLUSE**  
CO-DIRECTEURS  
GILBERT BARBA & FREDERIC RICHAUD

# LES VILAINS

D'ANDRÉ GILLE  
D'APRÈS RUZZANTE  
MISE EN SCÈNE  
GILBERT BARBA

Une farce dans votre village

Reservation : 06 74 49 21 63 | www.cddv-vaucluse.com



CAVE DE  
ST PANTALEON LES VIGNES



LES VIGNERONS DE  
VALLÉON

### PESSIMISME ET ESPERANCE

Les Vignerons de Rousset et St Pantaléon se souviendront longtemps du 8 avril 2021.

-2.5° de 6h à 8h30 ce matin-là.

Plus d'un quart de la production de nos villages fut détruite en deux heures et demi !

Les coteaux et plateaux ont été relativement épargnés, les bas de pente, les fonds de vallée ont été durement touchés.

Depuis plusieurs années, nous avons des fins d'hiver très doux, la nature se réveille trop tôt. Le retour du froid en avril devient catastrophique.

Ce n'est pas la première fois. Ce ne sera pas la dernière. Notre métier de vigneron est ainsi fait. On établit un vignoble, on le chouchoute tout le long de l'année...

Le gel, la grêle, la sécheresse ou les maladies cryptogamiques (oïdium, mildiou) viennent tour à tour, nous grignoter la récolte.

C'est peut-être pour cela que nous sommes un peu obstinés, un peu durs, pas toujours causant et souvent pessimistes, la nature nous enseigne que rien n'est jamais acquis.

Malgré tout, la vigne a reverdi presque partout, depuis quelques jours elle exhale son doux et discret parfum de fleurs de vigne. Bientôt nous verrons les premiers grains de raisin. Nous espérons toujours la jolie récolte, non pas la quantité, mais juste la qualité : Le grand millésime.

### TIRE-BOUCHON

Vous avez peut-être remarqué depuis fin mai, un chantier bizarre devant notre Cave Coopérative.

Quel est donc cette nouvelle machine à l'entrée de la cave ?

Un robot qui triera les raisins en fonction de leur qualité ?

Non rien de cela, nous installons une Œuvre d'Art devant la cave.

Un Tire-bouchon monumental, signé par Jean-Pierre Mancip.

Jean-Pierre a créé la fabuleuse Pyramide de Tonneaux, qui a trôné à l'entrée de St Pantaléon pendant plus d'une année en 2000 et 2001. Ensuite, il a monté la superbe sculpture appelée « Fruit du Terroir », installée à côté du rond-point des « bouchons ». Avec enthousiasme nous avons accueilli sa proposition de créer et d'installer un Tire-bouchon monumental devant la cave.



Un Tire-bouchon, quel beau symbole pour notre cave, pour notre temps !

Après tant de restrictions, de maladies, de craintes et j'en passe, nous avons tous très envie de faire « Péter le bouchon » c'est-à-dire de faire couler le vin dans nos verres (avec la modération qui nous est chère bien sûr), de partager de bons et conviviaux moments avec tous ceux qui nous sont chers.

Tel François Rabelais, Jean-Pierre nous offre un tire-bouchon à la taille de nos envies : GARGANTUESQUE.

**RETENEZ LA DATE !!!**

Les Vignerons Coopérateurs, vous donnent rendez-vous pour l'inauguration de ce magnifique tire-bouchon le jeudi 15 juillet.

Ce sera à partir de 19h00, devant la cave.

Dans une ambiance musicale jazzy, il y aura à manger et à boire.

Pas d'inscription, mais stocks limités !

**VENEZ FAIRE PETER LE BOUCHON !**

Le Président

Jean-François JULIAN



## Une monnaie romaine provenant de Saint-Pantaléon-les-Vignes

Il s'agit d'un dupondius, en bronze, d'un poids de 11,65 g et d'un diamètre de 26,8/26,2 mm, de Faustine l'An-cienne (Annia Galeria Faustina) (vers 100 - 141 av. J.-C.), impératrice romaine épouse d'Antonin le Pieux.

A l'avant, on y trouve le buste drapé de l'impératrice à droite avec les cheveux minutieusement ondulés et enroulés en bandes sur la tête, tirés dans le dos et empilés en spirale ronde sur le dessus et, autour, la légende DIVA FAVS-TINA = la divine Faustine (devant le visage sont encore lisibles les lettres FAVS).



Le spécimen « local »

Au revers, Cérès, debout à gauche, tenant une torche courte dans chaque main et entourée par la légende AUGUS-TA / SC. Le titre d'Augusta, qui divinise cette impératrice, lui fut attribué par son époux en 139. Dans ce cadre, un important monnayage posthume de « consécration » sera émis après sa mort en faveur des pauvres et des jeunes orphelins. Ce spécimen fut frappé à Rome, après 141. Références : RIC 1174, Cohen 92, BMC 1576.

La présence de cette monnaie sur le territoire de la commune ne surprend pas. Le milieu du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. corres-pond, pour notre région mais aussi pour l'ensemble de l'Empire romain, à un moment de forte prospérité, largement constaté au Pègue, le chef-lieu du *pagus Aletanus*, dont dépendait le secteur de Saint-Pantaléon-les-Vignes. Plusieurs spécimens de cette impératrice et de son époux sont présents dans le médaillier du musée.



Un exemplaire identique de qualité « hors norme »

**Jean-Albert CHEVILLON Vice-président du Musée Archéologique du Pègue**

La prochaine édition de la Gazette sera prévue début octobre 2021

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES ; Responsable de la rédaction : Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN ; Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.

Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h